

L'ASSOCIATION DE CHASSE ET PÊCHE FRÉMONT INC.

**IMPORTANT**

Les Roulottes et tentes–roulottes ou autres, qui sont déjà sur le territoire de la Zec doivent être enregistrées et avoir acquittées les frais de camping saisonnier de 350.00 \$ avant le début de la saison, soit :

- Par la poste, avec la formule de pré-inscription;
- Par internet sur PAV : <https://zecfremont.reseauzec.com>;
- Au Poste d'accueil de la Zec Frémont situé sur la route 74 kilomètre 19, à l'ouverture de la Zec le 17 mai.

Par la suite, vous devez y apposer l'autocollant 2024 fourni à cette fin.

À défaut de ne pas vous conformer à cet avis, le dossier sera transmis aux autorités concernées ce qui vous exposera à des amendes et votre emplacement sera considéré comme disponible.

Retourner à :

**Association de Chasse et Pêche Frémont Inc.  
C.P. 22007, Le Carrefour, Trois-Rivières, G9A 6N6**

La direction

Le 28 février 2024

**Courriel : [information@zecfremont.ca](mailto:information@zecfremont.ca)**